

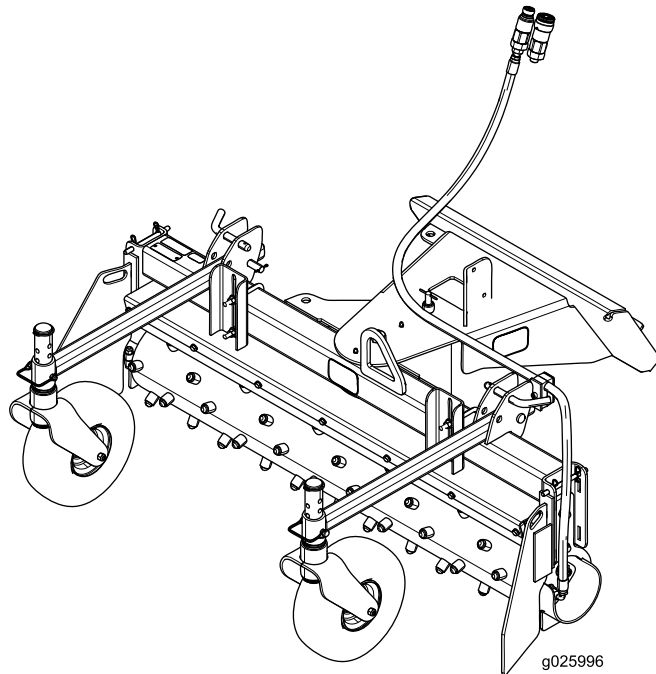


Count on it.

Manuel de l'utilisateur

Râteau mécanique à entraînement direct
Chargeuses utilitaires compactes

N° de modèle 22426—N° de série 314000001 et suivants



⚠ ATTENTION

CALIFORNIE

Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées pas l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

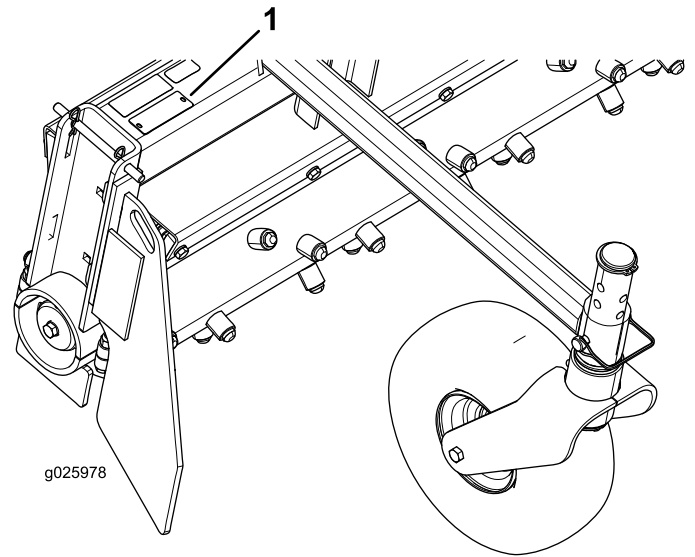


Figure 1

1. Emplacement des numéros de modèle et de série

N° de modèle _____
N° de série _____

Les mises en garde de ce manuel soulignent des dangers potentiels et sont signalées par le symbole de sécurité (Figure 2), qui indique un danger pouvant entraîner des blessures graves ou mortelles si les précautions recommandées ne sont pas respectées.



Figure 2

1. Symbole de sécurité

Ce manuel utilise deux termes pour faire passer des renseignements essentiels. **Important** pour attirer l'attention sur des informations d'ordre mécanique spécifiques, et **Remarque** pour signaler des informations d'ordre général méritant une attention particulière.

Table des matières

Sécurité	3
Consignes de sécurité générales	3
Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes	3
Consignes de sécurité pour le râteau de paysagiste	4

Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage	4
Autocollants de sécurité et d'instruction	5
Vue d'ensemble du produit	6
Caractéristiques techniques	6
Utilisation	6
Extension des roues pivotantes	6
Démarrage du râteau mécanique	7
Réglage de l'écartement de la protection	7
Utilisation des plaques d'extrémité.....	7
Inclinaison du rouleau.....	8
Transport du râteau mécanique	8
Arrêt du râteau mécanique	8
Position de transport.....	8
Conseils d'utilisation	9
Entretien	10
Programme d'entretien recommandé	10
Contrôle de la pression des pneus	10
Graissage du râteau mécanique	10
Remisage	11
Dépistage des défauts	12

Sécurité

Consignes de sécurité générales

Respectez toujours toutes les consignes de sécurité pour éviter des blessures graves ou mortelles.

- Ne dépassez pas la capacité nominale de la machine au risque de la déstabiliser et d'en perdre le contrôle.
- **Ne transportez pas d'outil en laissant les bras levés ou déployés (le cas échéant).** Transportez toujours l'outil près du sol ; voir [Position de transport \(page 8\)](#).
- Marquez au préalable l'emplacement des lignes, conduites ou autres objets enfouis dans la zone de travail, et ne creusez pas à ces endroits.
- Vous devez lire et comprendre le contenu de ce *Manuel de l'utilisateur* avant de démarrer la machine.
- Accordez toute votre attention à l'utilisation de la machine. Ne faites rien d'autre qui puisse vous distraire, au risque de causer des dommages corporels ou matériels.
- Ne confiez jamais l'utilisation de la machine à des enfants ou à des personnes non qualifiées.
- N'approchez jamais les mains ou les pieds des composants et outils mobiles.
- N'utilisez pas la machine s'il manque des capots ou d'autres dispositifs de protection, ou s'ils sont endommagés.
- Tenez personnes et animaux à l'écart de la machine.
- Arrêtez la machine, coupez le moteur et enlevez la clé avant d'effectuer un entretien, de faire le plein de carburant ou d'éliminer une obstruction sur la machine.

L'usage ou l'entretien incorrect de cette machine peut occasionner des accidents. Pour réduire les risques d'accidents et de blessures, respectez les consignes de sécurité qui suivent. Tenez toujours compte des mises en garde signalées par le symbole de sécurité (▲) et la mention Prudence, Attention ou Danger. Le non respect de ces instructions peut entraîner des blessures graves ou mortelles.

Consignes de sécurité pour l'utilisation sur les pentes

- **Travaillez toujours dans le sens de la pente (en montant ou en descendant), le côté le plus lourd de la machine étant en amont.** La

répartition du poids varie selon les outils montés. Cet accessoire alourdit l'avant de la machine.

- La stabilité de la machine est compromise si vous levez ou déployez les bras de chargeuse (le cas échéant) lorsque vous vous trouvez sur une pente. Gardez les bras de chargeuse abaissés et rétractés sur les pentes.
- Les pentes augmentent significativement les risques de perte de contrôle et de basculement de la machine pouvant entraîner des accidents graves, voire mortels. L'utilisation de la machine sur une quelconque pente ou sur un terrain accidenté, demande une attention particulière.
- Établissez vos propres procédures et règles de travail à appliquer sur les pentes. Ces procédures doivent inclure un repérage et une étude du site pour déterminer quelles pentes permettent une utilisation sécuritaire de la machine. Faites toujours preuve de bon sens et de discernement quand vous réalisez cette étude.
- Ralentissez et redoublez de prudence sur les pentes. La nature du terrain peut affecter la stabilité de la machine.
- Évitez de démarrer ou de vous arrêter en côte. Si la machine perd de sa motricité, descendez lentement la pente en ligne droite.
- Évitez de faire demi-tour sur les pentes. Si vous ne pouvez pas faire autrement, procédez lentement en gardant le côté le plus lourd de la machine en amont.
- Déplacez-vous à vitesse réduite et progressivement sur les pentes. Ne changez pas soudainement de vitesse ou de direction.
- Ne travaillez pas sur les pentes sur lesquelles vous ne vous sentez pas à l'aise.
- Méfiez-vous des trous, ornières et bosses, car les irrégularités du terrain risquent de provoquer le retournement de la machine. L'herbe haute peut masquer les accidents du terrain.
- Utilisez la machine avec prudence sur les surfaces humides. En effet, la perte de motricité peut faire déraiser la machine.
- Examinez la zone d'utilisation pour vous assurer que le sol est suffisamment stable pour supporter le poids de la machine.
- Utilisez la machine avec prudence près de :
 - Fortes dénivellations
 - Fossés
 - Berges
 - Étendues d'eau

La machine peut se retourner brusquement si une chenille passe par-dessus une dénivellation

quelconque et se retrouve dans le vide, ou si un bord s'effondre. Maintenez une distance de sécurité entre la machine et tout danger potentiel.

- N'enlevez pas ou n'ajoutez pas d'outils lorsque la machine se trouve sur une pente.
- Ne garez pas la machine sur une pente.

Consignes de sécurité pour le râteau de paysagiste

- Ne vous approchez pas des dents en rotation pendant le fonctionnement du râteau de paysagiste.
- Ne dirigez jamais l'éjection vers des personnes, des animaux ou des biens.
- N'utilisez jamais l'accessoire pour transporter des charges.
- Après avoir heurté un obstacle, coupez le moteur, enlevez la clé et vérifiez soigneusement l'état de l'outil. Effectuez les réparations éventuellement nécessaires avant de redémarrer et de reprendre le travail.
- Abaissez toujours l'outil et arrêtez la machine chaque fois que vous quittez le poste d'utilisation.

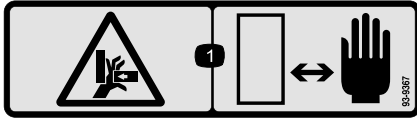
Consignes de sécurité pour l'entretien et le remisage

- Contrôlez fréquemment le serrage de toutes les fixations pour garantir le fonctionnement sûr de la machine.
- Consultez le *Manuel de l'utilisateur* avant de remiser l'accessoire pour une durée prolongée afin de n'oublier aucune opération importante.
- Remplacez les autocollants d'instruction ou de sécurité manquants ou endommagés au besoin.

Autocollants de sécurité et d'instruction



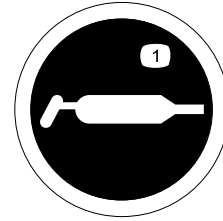
Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



93-9367

decal93-9367

1. Risque d'écrasement des mains – n'approchez pas les mains



115-2903

decal115-2903

1. Graisser



100-4708

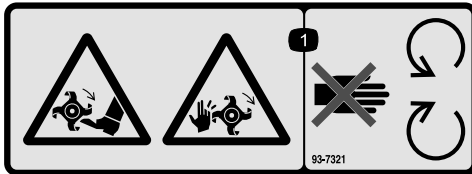
decal100-4708

1. Risque de projection d'objets – n'autorisez personne à s'approcher.

**WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.
For more information, please visit www.ttcocAProp65.com**

decal133-8061

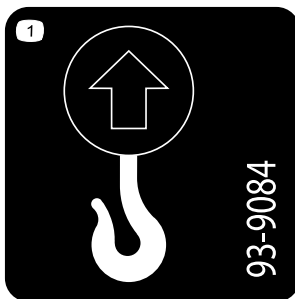
133-8061



93-7321

decal93-7321

1. Risque de coupe/mutilation des mains et des pieds par les lames rotatives – ne vous approchez pas des pièces mobiles.



93-9084

decal93-9084

1. Point de levage

Vue d'ensemble du produit

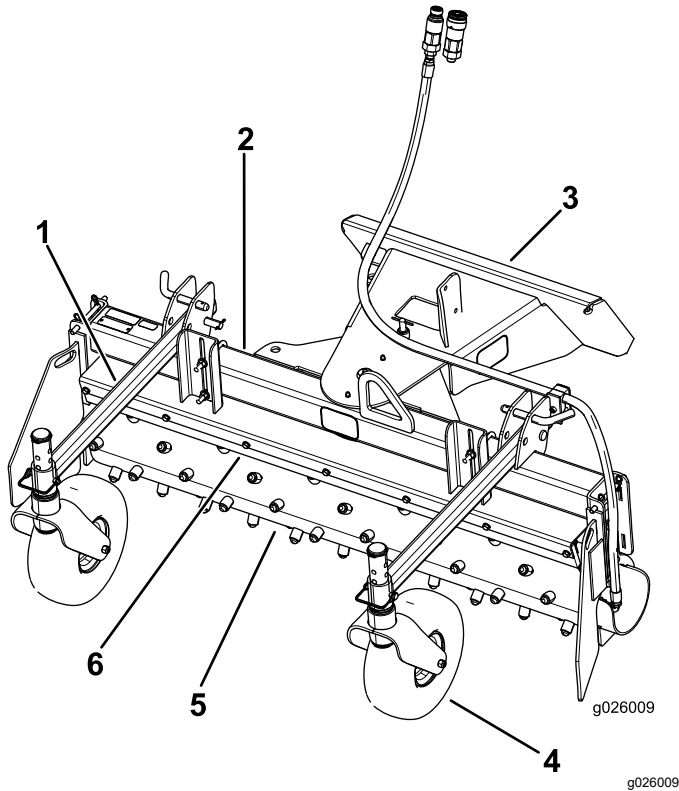


Figure 3

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| 1. Bras de roue pivotante | 4. Roue |
| 2. Cadre du râteau mécanique | 5. Rouleau à dents |
| 3. Support de fixation | 6. Protection du rouleau |

Caractéristiques techniques

Hauteur	53,1 cm
Poids	166 kg
Largeur de déchaumage	122 cm
Type de rouleau	Rouleau à dents en carbure de 22,4 cm de diamètre
Angle du rouleau	20°
Espace (entre tube et protection)	3,2 cm
Pression maximale	20.684 kPa (3.000 psi)

Utilisation

Remarque: Les côtés gauche et droit de la machine sont déterminés d'après la position d'utilisation normale.

Remarque: Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* avant de monter, d'utiliser et de déposer le râteau mécanique.

Remarque: Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement pour tout renseignement sur le montage et le démontage des accessoires sur le groupe de déplacement.

Extension des roues pivotantes

Reportez-vous au *Manuel de l'utilisateur* du groupe de déplacement pour tout renseignement sur le montage et le démontage des accessoires sur le groupe de déplacement.

1. Étendez les bras des roues pivotantes pour les placer en position de fonctionnement.
2. Fixez les bras en place avec les goupilles d'attelage (5/8 x 3 po), les axes de chape (5/8 x 3,5 po) et les goupilles fendues (0,094 x 1 po), comme montré à la [Figure 4](#).

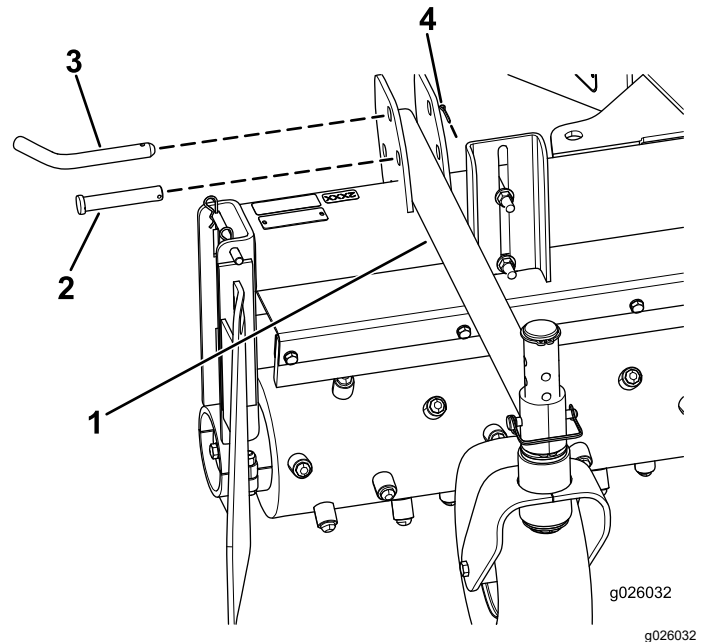






Figure 4

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Bras de roue pivotante | 3. Goupille d'attelage (5/8 x 3 po) |
| 2. Axe de chape (5/8 x 3,5 po) | 4. Goupille fendue (0,094 x 1 po) |

Démarrage du râteau mécanique

1. Démarrez le moteur du groupe de déplacement.
2. Abaissez lentement le râteau mécanique au sol.
3. Engagez le levier de commande hydraulique des outils auxiliaires.
4. Faites avancer ou reculer le groupe de déplacement selon les besoins.

Remarque: Pour que le rouleau fonctionne de manière efficace, faites-le tourner dans la direction opposée à la chenille du groupe de déplacement. Le sens de rotation du rouleau est contrôlé par les commandes hydrauliques du groupe de déplacement; voir la [Figure 5](#) ci-dessous.

Roller Rotation	Travel Direction
	
	

g026004
g026004

Figure 5

Réglage de l'écartement de la protection

L'écartement normal entre le rouleau et la protection est de 3,2 cm approximativement pour des conditions moyennes.

L'écartement doit être égal sur toute la longueur de la protection.

Régalez l'écartement de la protection comme suit :

- Pour élargir l'écartement de la protection, desserrez les 2 étriers (3/8 po) de fixation du support de la protection ([Figure 6](#)).

Remarque: Un écartement plus important laissera passer plus de saleté et de pierres.

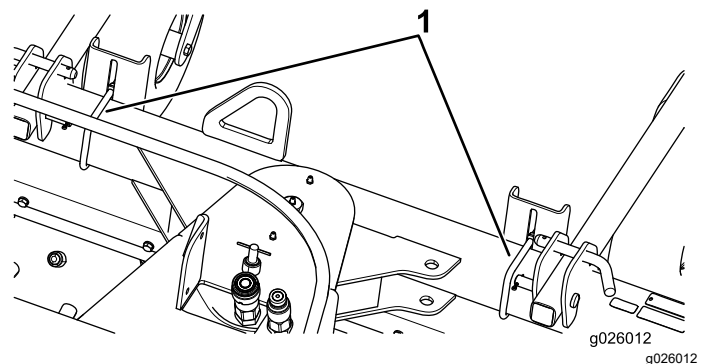


Figure 6

1. Étriers filetés (3/8 po)

- Pour réduire l'écartement de la protection, serrez les 2 étriers (3/8 po) de fixation du support de la protection ([Figure 6](#)).

Important: Vérifiez que le rouleau ne touche pas la protection, au risque d'endommager les pièces.

Utilisation des plaques d'extrémité

Les plaques d'extrémité retiennent le matériau à l'avant du rouleau, tandis que le matériau propre passe entre le rouleau et la protection. Lorsque les plaques d'extrémités sont montées à la position de travail et que le râteau mécanique est droit (parallèle à la chenille du groupe de déplacement), le matériau peut être déplacé et remplir les dépressions.

Vous pouvez monter les plaques d'extrémité à l'avant ou à l'arrière du râteau, selon la direction du ratissage. Lorsque vous déplacez les plaques d'extrémité de l'avant à l'arrière, transférez la plaque gauche sur le côté droit et la plaque droite sur le côté gauche.

Pour déplacer les plaques d'extrémité, procédez comme suit :

1. Retirez les 2 goupilles fendues de l'axe de la plaque d'extrémité ([Figure 7](#)).

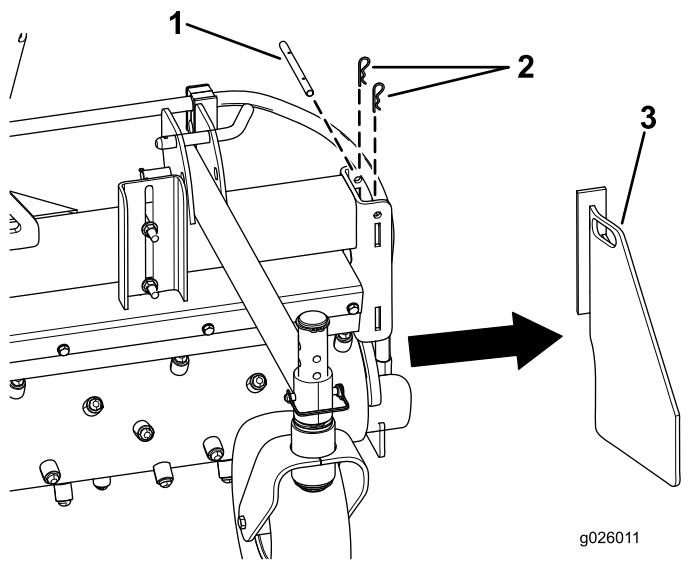


Figure 7

1. Axe de la plaque d'extrémité
2. Goupille fendue
3. Plaque d'extrémité

2. Retirez l'axe de la plaque d'extrémité (Figure 7).
3. Déposez la plaque d'extrémité (Figure 7).

Inclinaison du rouleau

Vous pouvez incliner le rouleau de 20° dans chaque direction.

Pour l'andainage, retirez la goupille de blocage d'angle (Figure 8), glissez le support d'angle dans une autre série de trous, et insérez la goupille de blocage.

Important: Ne faites pas retomber le râteau mécanique sur le sol pendant que le rouleau tourne. Les secousses subites à grande vitesse multiplient les contraintes imposées à la transmission, et peuvent causer des dommages.

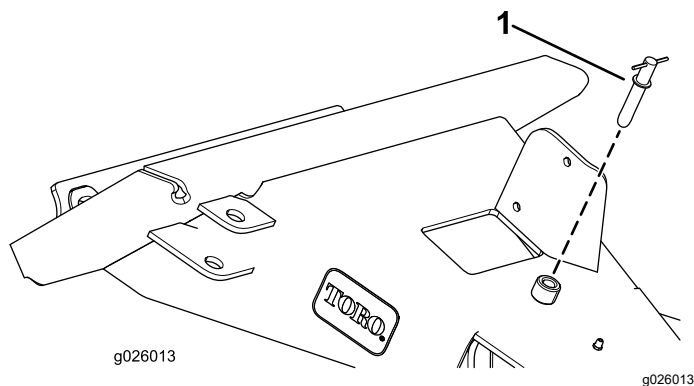


Figure 8

1. Goupille de blocage d'angle

Transport du râteau mécanique

Transportez le râteau par les points de levage indiqués à la Figure 9.

Important: La machine peut être endommagée si vous soulevez le râteau en utilisant d'autres points.

Remarque: Soulevez la machine avec précaution à l'aide de matériel de levage adapté.

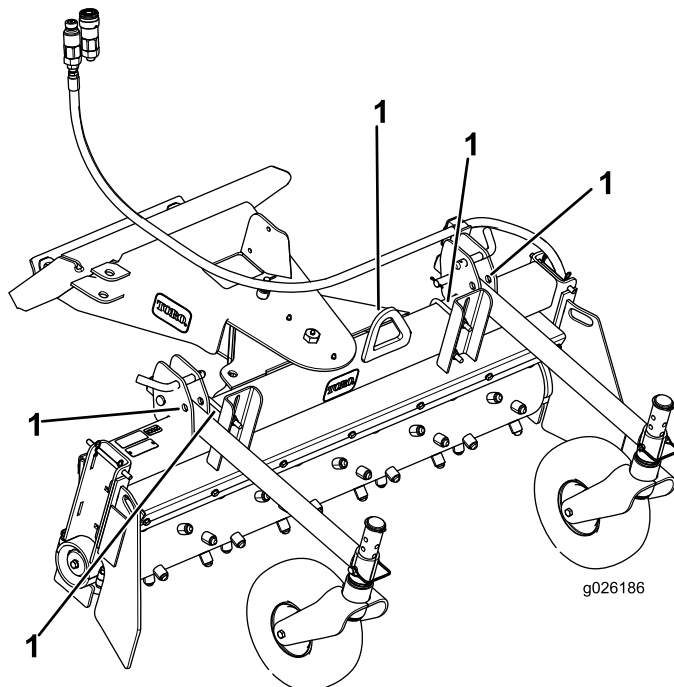


Figure 9

1. Point de levage

Arrêt du râteau mécanique

1. Coupez le moteur du groupe de déplacement.
2. Abaissez les bras de levage du groupe de déplacement et abaissez le râteau mécanique au sol.
3. Coupez le moteur, serrez le frein de stationnement et enlevez la clé de contact du groupe de déplacement.

Position de transport

Pour le transport, maintenez l'accessoire aussi près du sol que possible, à moins de 15 cm au-dessus de position la plus basse. Inclinez-le en arrière.

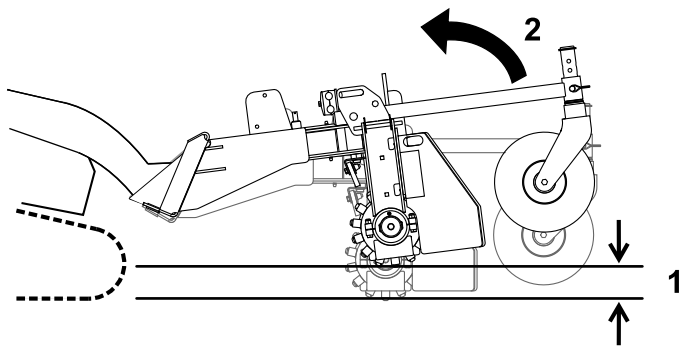


Figure 10

1. Pas plus de 15 cm au-dessus de la position la plus basse
2. Inclinaison arrière de l'accessoire

Conseils d'utilisation

Utilisation du râteau mécanique

- Commencez toujours avec la vitesse de déplacement la plus lente possible. Augmentez la vitesse de déplacement si les conditions le permettent.
- Travaillez toujours au régime maximum.
- Si un caillou ou un autre obstacle vient se loger dans les dents, arrêtez le système hydraulique et faites avancer le groupe de déplacement afin de déloger l'obstruction.
- Le rouleau doit être de niveau avec le sol. Le râteau mécanique doit également être de niveau avec le sol de l'avant à l'arrière. Pour ce faire, élevez ou abaissez les roues de jauge et utilisez le vérin d'inclinaison du groupe de déplacement.
- Pour que le rouleau pénètre plus profondément dans le sol, desserrez la poignée et élevez les roues de jauge. Pour élever le rouleau, abaissez les roues de jauge.
- Vous pouvez obtenir un meilleur contrôle de la profondeur en inclinant le râteau mécanique en avant sur les roues de jauge de manière à élever le rouleau, ou en l'inclinant arrière pour soulever les roues de jauge et permettre aux dents du rouleau de s'enfoncer plus profondément.
- Contrôlez régulièrement la pression de gonflage de pneu de façon à maintenir un angle d'inclinaison constant.
- Pour briser les sols compactés, reculez la plaque de fixation pour décoller les roues de guidage du sol et laisser seulement le rouleau denté en contact avec le sol. Contrôlez la vitesse de déplacement pour éviter de faire caler le rouleau denté. Déposez les plaques d'extrémité pour

permettre au matériau d'être écarté si vous ne voulez que ameublir le sol.

- Pour éliminer les débris, inclinez la plaque de fixation du groupe de déplacement jusqu'à ce que les roues de guidage contrôlent la profondeur de pénétration du rouleau denté. Vous pouvez incliner le râteau mécanique à ce stade pour permettre l'andainage des débris ou le maintenir droit et installer les deux plaques d'extrémité pour ramasser les débris. Vous pouvez augmenter la vitesse du groupe de déplacement à cet effet.
- Pour le nivellement de finissage, inclinez le râteau mécanique en avant jusqu'à ce que les dents du rouleau touchent à peine le sol. Vous pouvez accroître la vitesse du groupe déplacement pour ramasser le matériau sur les reliefs et le laisser dans les creux.
- Pour déchaumer les zones d'herbe, inclinez la plaque de fixation du groupe de déplacement en avant pour appuyer le râteau mécanique sur les roues de jauge avant et relever le rouleau denté de manière que les dents effleurent à peine la surface. Avancez à petite vitesse.

Entretien

Programme d'entretien recommandé

Périodicité d'entretien	Procédure d'entretien
À chaque utilisation ou une fois par jour	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de la pression des pneus.
Toutes les 40 heures	<ul style="list-style-type: none">• Lubrifiez tous les points de graissage.

Contrôle de la pression des pneus

Périodicité des entretiens: À chaque utilisation ou une fois par jour

Maintenez les pneus gonflés à la pression correcte, car une pression inégale peut donner lieu à un ratissage inégal.

Contrôlez la pression lorsque les pneus sont froids pour obtenir un résultat plus précis.

Si la pression de gonflage est insuffisante, gonflez les pneus à 345 kPa (50 psi).

Graissage du râteau mécanique

Périodicité des entretiens: Toutes les 40 heures

Type de graisse : graisse universelle au lithium n° 2

1. Coupez le moteur, serrez le frein de stationnement et enlevez la clé de contact du groupe de déplacement.
2. Placez le râteau mécanique sur un sol plat et horizontal.
3. Nettoyez les graisseurs avec un chiffon.

Remarque: Grattez la peinture qui pourrait se trouver sur les graisseurs.

4. Appliquez la quantité de graisse nécessaire sur les graisseurs (Figure 11 et Figure 12).

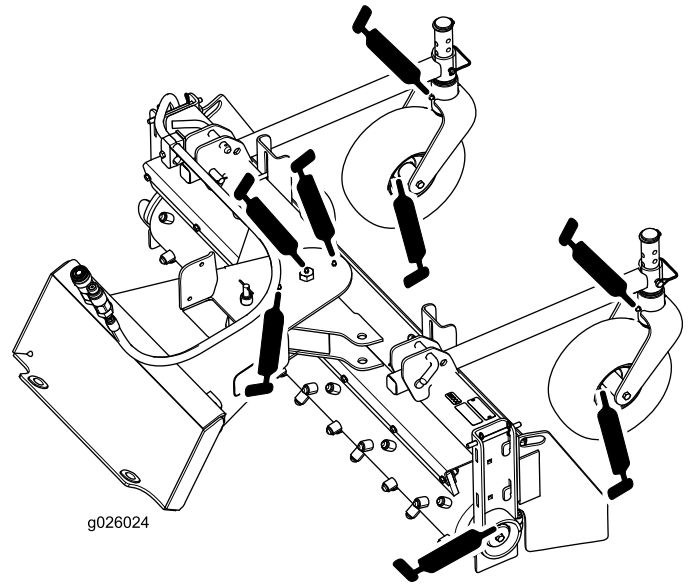


Figure 11

g026024

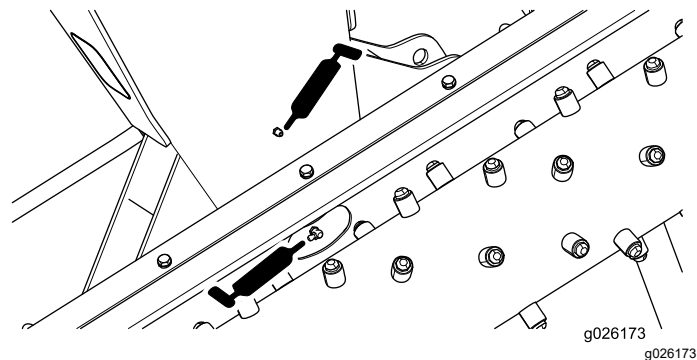


Figure 12

g026173

g026173

Remisage

1. Coupez le moteur, serrez le frein de stationnement et enlevez la clé de contact.
2. Garez le râteau mécanique sur un sol plat et dur.
3. Avant un remisage de longue durée, brossez l'accessoire pour le débarrasser de la terre.
4. Resserrez les raccords hydrauliques, écrous et vis desserrés.
5. Lubrifiez tous les graisseurs ; voir [Graissage du râteau mécanique \(page 10\)](#).
6. Étanchéisez le système hydraulique contre les contaminants, et attachez tous les flexibles hydrauliques au-dessus du sol pour éviter de les endommager.
7. Remisez la machine en lieu sûr et au sec.
8. Repeignez les surfaces mises à nues pour éviter la rouille. Une peinture pour retouches est disponible chez les concessionnaires-réparateurs Toro agréés.
9. Gonflez les pneus à la pression recommandée ; voir [Contrôle de la pression des pneus \(page 10\)](#).

Dépistage des défauts

Problème	Cause possible	Mesure corrective
Le rouleau ne tourne pas.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La vanne hydraulique de la chargeuse n'est pas engagée. 2. Le clapet de décharge de la chargeuse n'est pas réglé correctement. 3. Le moteur hydraulique est usé ou endommagé. 4. Il n'y a pas assez d'huile dans le système. 5. Les extrémités de flexible ne sont pas complètement engagées. 6. De l'air est présent dans les conduites hydrauliques. 7. Les conduites hydrauliques sont bouchées. 8. Une obstruction est coincée entre le rouleau et la protection. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Voir le <i>Manuel de l'utilisateur</i> de la chargeuse. 2. Contactez votre concessionnaire-réparateur Toro agréé. 3. Réparez ou remplacez le moteur hydraulique. 4. Faites l'entretien du réservoir hydraulique de la chargeuse. 5. Contrôlez le raccordement des flexibles et engagez-les correctement. 6. Faites fonctionner et arrêtez le système auxiliaire de la chargeuse à plusieurs reprises pour éliminer l'air présent dans les conduites. 7. Remplacez les conduites bouchées ou endommagées. 8. Faites tourner le rouleau en arrière pour éliminer l'obstruction.
Des fuites d'huile existent.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Joint endommagé ou usé. 2. Des flexibles sont desserrés ou endommagés. 3. Des raccords sont desserrés ou endommagés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacez le joint qui fuit. 2. Remplacez les flexibles endommagés et resserrez ceux qui sont desserrés. 3. Remplacez les raccords endommagés et resserrez ceux qui sont desserrés.

Remarques:

Remarques:

Déclaration d'incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, USA déclare que la ou les machines suivantes sont conformes aux directives mentionnées, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
22426	314000001 et suivants	Râteau mécanique à entraînement direct	DIRECT DRIVE POWER BOX RAKE, CE	Râteau mécanique	2006/42/CE

La documentation technique pertinente a été réunie comme exigé par la Partie B de l'Annexe VII de la directive 2006/42/CE.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les directives pertinentes.

Certifié :



Chad Moe
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Octobre 4, 2023

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro Europe NV
Nijverheidsstraat 5
2260 Oevel
Belgium

UK Declaration of Incorporation

The Toro Company, 8111 Lyndale Ave. South, Bloomington, MN, États-Unis, déclare que la ou les machines suivantes sont conformes à la réglementation mentionnée, lorsqu'elles sont montées en respectant les instructions jointes sur certains modèles Toro comme indiqué dans les Déclarations de conformité pertinentes.

N° de modèle	N° de série	Description du produit	Description de la facture	Description générale	Directive
22426	314000001 et suivants	Râteau mécanique à entraînement direct	DIRECT DRIVE POWER BOX RAKE, CE	Râteau mécanique	2006/42/CE

La documentation technique pertinente a été réunie conformément aux exigences de l'Annexe 10 de la directive S.I 2008 n° 1597.

Nous nous engageons à transmettre, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales, les renseignements pertinents concernant cette quasi-machine. La méthode de transmission sera électronique.

Cet équipement ne sera pas mis en service avant d'avoir été incorporé dans les modèles Toro agréés conformément à la Déclaration de Conformité associée et à toutes les instructions, ce qui permettra de le déclarer conforme à toutes les réglementations pertinentes.

This declaration has been issued under the sole responsibility of the manufacturer.
The object of the declaration is in conformity with relevant UK legislation.



Chad Moe
Directeur technique général
8111 Lyndale Ave. South
Bloomington, MN 55420, USA
Octobre 4, 2023

Représentant autorisé :

Marcel Dutrieux
Manager European Product Integrity
Toro U.K. Limited
Spellbrook Lane West
Bishop's Stortford
CM23 4BU
United Kingdom

Déclaration de confidentialité EEE/R-U

Utilisation de vos données personnelles par Toro

La société The Toro Company (« Toro ») respecte votre vie privée. Lorsque vous achetez nos produits, nous pouvons recueillir certaines données personnelles vous concernant, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local(e). Toro utilise ces données pour s'acquitter d'obligations contractuelles, par exemple pour enregistrer votre garantie, traiter une réclamation au titre de la garantie ou vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, mais aussi à des fins commerciales légitimes, par exemple pour mesurer la satisfaction des clients, améliorer nos produits ou vous transmettre des informations sur les produits susceptibles de vous intéresser. Toro pourra partager les données personnelles que vous lui aurez communiquées avec ses filiales, concessionnaires ou autres partenaires commerciaux dans le cadre de ces activités. Nous pourrions aussi être amenés à divulguer des données personnelles si la loi l'exige ou dans le cadre de la cession, de l'acquisition ou de la fusion d'une société. Nous ne vendrons jamais vos données personnelles à aucune autre société aux fins de marketing.

Conservation de vos données personnelles

Toro conservera vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux fins susmentionnées et conformément aux dispositions légales applicables. Pour plus de renseignements concernant les durées de conservation applicables, veuillez contacter legal@toro.com.

L'engagement de Toro en matière de sécurité

Vos données personnelles pourront être traitées aux États-Unis ou dans tout autre pays où la législation concernant la protection des données peut être moins rigoureuse que celle de votre propre pays de résidence. Chaque fois que nous transférerons vos données personnelles hors de votre pays de résidence, nous prendrons toutes les dispositions légales requises pour mettre en place toutes les garanties nécessaires visant à la protection et au traitement sécurisé de vos données.

Droits d'accès et de rectification

Vous pouvez être en droit de corriger ou de consulter vos données personnelles, ou encore de vous opposer à leur traitement, ou d'en limiter la portée. Pour ce faire, veuillez nous contacter par courriel à legal@toro.com. Si vous avez la moindre inquiétude concernant la manière dont Toro a traité vos données personnelles, nous vous encourageons à nous en faire part directement. Veuillez noter que les résidents européens ont le droit de porter plainte auprès de leur Autorité de protection des données.

Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

En quoi consiste cet avertissement ?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :



AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –
www.p65Warnings.ca.gov.

Qu'est-ce que la Proposition 65 ?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissements sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. D'ailleurs, le gouvernement californien a clairement indiqué qu'un avertissement de la Proposition 65 « n'est pas une décision réglementaire quant au caractère « sûr » ou « dangereux » d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif » ; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

Cette loi s'applique-t-elle partout ?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales ?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissements pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

Pourquoi tous les produits similaires ne portent-ils pas cet avertissement ?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissements car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65 ; l'absence d'avertissements sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro ?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'informations possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait être poursuivie en justice par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc assujettie à d'importantes pénalités.



Garantie du matériel utilitaire compact Toro

Garantie limitée d'un an

Matériel utilitaire compact
(CUE)

Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu d'un accord mutuel, certifient conjointement que votre matériel utilitaire compact Toro (le « Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ou vice de fabrication. Durées de la garantie à partir de la date d'achat :

Produits

Pro Sneak
Chargeuses utilitaires compactes,
Trancheuses, Rogneuse de souches,
et Accessoires
Moteurs Kohler

Tous autres moteurs

Période de garantie

Tous les ans ou toutes les 1 000 heures
de fonctionnement, la première
échéance prévalant

2 ans*

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces et main-d'œuvre compris.

*Certains moteurs utilisés sur les produits Toro sont couverts par la garantie constructeur du moteur.

Comment faire intervenir la garantie

Si vous pensez que votre produit Toro présente un vice de matériau ou de fabrication, procédez comme suit :

1. Demandez à un concessionnaire-réparateur de matériel utilitaire compact (CUE) Toro agréé de prendre en charge votre produit. Pour trouver le concessionnaire-réparateur le plus proche, consultez notre site web à www.Toro.com. Vous pouvez aussi téléphoner gratuitement au service client de Toro au numéro ci-dessous.
2. Lorsque vous vous rendez chez le concessionnaire-réparateur, apportez le produit et une preuve d'achat (reçu).
3. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait du diagnostic de votre concessionnaire-réparateur ou des conseils prodigués, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

SWS Customer Care Department
Toro Warranty Company
8111 Lyndale Avenue South
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis
Numéro vert : 888-384-9940

Responsabilités du propriétaire

L'entretien de votre produit Toro doit être conforme aux procédures décrites dans le *Manuel de l'utilisateur*. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un concessionnaire. Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant (« Pièces de rechange ») seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Ne pas effectuer les entretiens et réglages requis peut constituer un motif de rejet d'une réclamation au titre de la garantie.

Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie expresse ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés, modifiés ou non approuvés
- Les défaillances du Produit dues au non-respect du programme d'entretien et/ou des réglages requis
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse
- Les pièces non durables, sauf si elles s'avèrent défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du produit, notamment mais pas exclusivement : courroies, essuie-glaces, bougies, pneus, filtres, joints, plaques d'usure, joints toriques, chaînes d'entraînement, embrayages.
- Les défaillances dues à une influence extérieure. Les éléments constituant une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs ou produits chimiques, etc. non agréés.
- Les éléments sujets à usure normale. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, l'usure des surfaces peintes, les autocollants rayés, etc.
- Les réparations requises en raison du non respect de la procédure recommandée relative au carburant (consultez le *Manuel de l'utilisateur* pour plus de détails)
 - La décontamination du système d'alimentation n'est pas couverte
 - L'utilisation de carburant trop ancien (vieux de plus d'un mois) ou de carburant contenant plus de 10 % d'éthanol ou plus de 15 % de MTBE
 - L'omission de la vidange du système d'alimentation avant toute période de non utilisation de plus d'un mois
- Toute pièce couverte par une garantie fabricant séparée
- Les frais de prise à domicile et de livraison.

Conditions générales

La réparation par un concessionnaire-réparateur de matériel utilitaire compact (CUE) Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Toutes les garanties implicites de qualité marchande et d'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse. L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie du moteur et la garantie du système antipollution mentionnées ci-dessous, le cas échéant. Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Pour plus de renseignements, reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution de l'état de Californie fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.

Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro achetés hors des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, adressez-vous à l'importateur Toro. En dernier recours, vous pouvez nous contacter à Toro Warranty Company.

Droit australien de la consommation : Les clients australiens trouveront des renseignements concernant le Droit australien de la consommation à l'intérieur de l'emballage ou auprès de leur concessionnaire Toro local.



Count on it.